Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_19-DE

ville de LA RICHE

République Française

VILLE DE LA RICHE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 mai 2026

Extrait du registre des délibérations

OooOooO

Le 6 mai 2026, à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 30 avril 2026, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Sébastien CLÉMENT, Maire.

Étaient présents à l'appel nominal :

Sébastien CLÉMENT, Armelle AUDIN, Zohra KHANE, Jacques-Yves CAMPION, Caroline TRAVERS, METIVIER, François JOURDRAN, Dominique FOUCRE, Georges DRUMONT, Cécile MONTOT, Madjid REHANE, Fatima TOUMI, Yann VASSELIN, Zakaria BECHIKH, Alain RIOUX, Myriam VOISIN, Anna DELLA-ROSA, Françoise GORON, Peggy GRATELLE, Vincent CORVOISIER, Sabine PINGAUD, Naïma DERRADJI, Bastien LAUNAY, Dimitri MESNIERES, Margaux MULLER, Adrien PAULZAC, Victor ROLLAND, et Nicolas ROUILLER.

Conformément à l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

- Sébastien CASSIER, Xavier DE MAILLARD et Vladimir RICHARDEAU étaient excusés et ont donné respectivement pouvoir à Caroline TRAVERS, Armelle AUDIN et Bastien LAUNAY ;
- François LEGROS et Adel DRIDI étaient excusés et non représentés.

Ont été désignés secrétaires de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Sabine PINGAUD et Dimitri MESNIERES à l'unanimité.

OooOooO

N°DEL-CM-20260506-19 – APPROBATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA PLEIADE

Nombre de conseillers en exercice	**33**
Présents	**28**
Absent(e)s représenté(e)s	**03**
Absent(e)s non représenté(e)s	**02**
Ne prenant pas part au vote	**00**
Votants	**31**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_19-DE

Madame Caroline TRAVERS informe les membres du Conseil municipal :

Une convention de mise à disposition doit être mise en place à chaque demande d'occupation de La Pléiade par toute personne privée ou publique afin que la Ville de La Riche et les partenaires culturels soient en accord avec les obligations à leur charge.

La mise à disposition gratuite d'un équipement technique appartenant au domaine public de la Ville permet de soutenir les projets culturels proposés par les partenaires de la Ville et d'avoir une proposition culturelle plus large pour les usagers.

La Ville de la Riche soutient la création artistique locale, régionale et nationale en accueillant sur le territoire des compagnies dont le travail l'a séduite, touchée, intriguée.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver les conventions de mise à disposition à titre gracieux conclues avec les organismes suivants :

- Association Free Fall : Résidence technique à La Pléiade du 27 mai 2026 au 30 mai 2026 avec une sortie de résidence publique le 30 mai 2026 à 22h ;
- Association Tous en scène : Restitution d'un atelier organisé dans le cadre des Rencontres de musiques actuelles amplifiées avec l'École de musique de La Riche le 30 mai 2026 de 15h00 à 20h30 à La Pléiade ;
- Association Jazz à Tours : Restitution d'un atelier organisé dans le cadre des Rencontres de musiques actuelles amplifiées avec l'École de musique de La Riche le 29 mai 2026 à 20h30 à La Pléiade ;
- Direction des services départementaux de l'Education nationale d'Indre-et-Loire (DSDEN 37) : Restitution des productions des élèves de la classe cinéma du collège Lamartine le 1er juillet 2026 à 17h30 à La Pléiade.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_19-DE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2121-1 et suivants et L. 2125-1 ;
Vu les conventions de mise à disposition gratuite de La Pléiade jointes à la présente délibération ;
Vu l'avis de la Commission n°3 réunie le 29 avril 2026 ;
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

- **approuve** les conventions de mise à disposition gratuite de La Pléiade au profit de l'association Free Fall, de l'association Tous en scène, de l'association Jazz à Tours et de la Direction des services départementaux de l'Education nationale d'Indre-et-Loire (DSDEN 37) ;
- **autorise** le Maire, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e), à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature des conventions ci-jointes ainsi que leurs éventuels avenants n'emportant pas de modifications substantielles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

OooOooO

Fait et délibéré à La Riche le 06/05/2026
Publié électroniquement le

Les Secrétaires de séance **Le Maire**

MAIRIE de LA RICHE Indre-et-Loire

Sabine PINGAUD **Dimitri MESNIERES** **Sébastien CLÉMENT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS CEDEX 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_19-DE